

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2820

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour l'animation économique sur la Conférence des Maires Val de Saône - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Hugué (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2820**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour l'animation économique sur la Conférence des Maires Val de Saône - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan de mandat 2008-2014 confirme le rôle essentiel de l'animation économique territoriale pour sa capacité à fournir une offre de services complète à destination de toutes les entreprises du territoire.

Cette offre de services se décline selon 2 volets :

- une mission qui repose sur les compétences propres de la collectivité : réponse aux problématiques d'environnement urbain des entreprises (voirie, propreté, eau, déplacements), accompagnement des projets d'implantation, transfert ou relocalisation, relais de terrain pour la Communauté urbaine de Lyon dans ses opérations d'aménagement, de gestion de sites, gestion des déplacements, des Agendas 21 territoriaux,
- une mission d'interface qui consiste à orienter vers l'interlocuteur pertinent selon le projet de développement de l'entreprise (stratégie, innovation, investissement industriel, développement commercial, international, recrutement etc.) et accompagner la création de services collectifs (plan de déplacements inter-entreprises -PDIE-, crèches, conciergeries, nouveaux produits, etc.).

Ces missions ont aussi vocation à être un outil de veille économique sur l'ensemble du territoire : suivi des comptes clés de l'agglomération, suivi des entreprises en difficulté, suivi des relations avec les acteurs locaux du développement, afin de donner à la Communauté urbaine une meilleure connaissance de son tissu économique et ce, pour une meilleure anticipation et prise en compte des évolutions de celui-ci.

Mise en œuvre

Pour mener à bien ses actions, la Communauté urbaine a contractualisé avec des structures locales sur plusieurs territoires et s'est appuyée sur le périmètre des Conférences locales des Maires. C'est dans ce cadre que la Communauté urbaine conventionne, depuis 2003, avec le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or afin de soutenir l'animation économique locale sur la Conférence locale des Maires du Val de Saône. Une convention triennale 2010-2012 a été approuvée par délibération n° 2010-1317 du Conseil du 15 février 2010 et un avenant n° 1 a été approuvé par délibération n° 2011-2016 du Conseil du 7 février 2011.

Bilan des actions pour 2011

- 51 entreprises accompagnées,
- 70 rendez-vous assurés,
- 23 implantations suivies,
- pilotage de Revals et Agenda 21 du Val de Saône (dont PDIE),

- programmation Les Malandières, La Richassière, la zone En Champagne, les Grandes Terres,
- direction de la pépinière.

Programme d'actions pour 2012

- 60 entreprises à accompagner,
- 70 rendez-vous à assurer,
- suivi des projets de développement du territoire,
- initier des services collectifs au bénéfice des entreprises et de leurs salariés,
- développer la pépinière,
- maillage territorial,
- suivi des plans de revitalisation concernant éventuellement le territoire.

Financement

La Communauté urbaine souhaite apporter, pour l'exercice 2012, une subvention pour la mise en œuvre de ces actions, d'un montant de 78 000 €, identique à celui attribué en 2011.

Indicateurs de résultats

Il est prévu dans la convention des indicateurs de résultats :

- améliorer les contacts entreprises : accroître la qualité des réponses aux entreprises et cibler les entreprises prioritaires (suivi des comptes clés et pépites, entreprises cleantechs, construction et sous-traitance automobile, etc.),
- accompagner les projets majeurs d'implantation et/ou de relocalisation,
- contribuer à l'animation du schéma d'accueil des entreprises (SAE),
- améliorer l'utilisation de l'outil de gestion des entreprises de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 78 000 € au profit du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour son programme d'actions 2012 relatif à l'animation économique sur la Conférence locales des Maires du Val de Saône,

b) - l'avenant n° 2 de la convention triennale 2010-2012 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 358 - fonction 90 - opération n° 0P01O0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.